## Déclaration sur les Energies Renouvelables en Afrique Adopté par

## la Réunion Ministérielle Africaine du 8 mai 2004, Préparatoire à la Conférence Internationale sur les Energies Renouvelables qui se tiendra à Bonn en Allemagne du 1 au 4 juin 2004

L'Afrique possède des ressources énergétiques en abondance, lesquelles peuvent contribuer significativement à la satisfaction des besoins énergétique du contient. L'importance des questions énergétiques du continent a été reconnue par l'Union Africaine et intégrer dans son principal programme de développement durable, le NEPAD. Les défis pour l'Initiative Energie et Infrastructure du NEPAD sont de développer pleinement les ressources en énergie du continent dans le but de fournir des services énergétiques à un coût abordable pour les secteurs économique et social. Sous cette initiative les riches ressources énergétiques du continent seront développés à travers la coopération régionale. Cette initiative met l'accent sur le fait que la mise à disposition de service durable et abordable d'énergie contribue de manière significative à la réduction de la pauvreté, l'inégalité et la dégradation environnementale.

Dans le contexte de l'initiative infrastructure- énergie du NEPAD et sur la base des différentes délibérations qui ont eu lieu au niveau du segment technique (5 au 7 mai 2004), nous, les Ministres africains présents à la réunion préparatoire de la conférence de Bonn sur les Energies renouvelables convenons de ce qui suit:

- 1. Soutenons les objectifs principaux de la Conférence Internationale sur les Energies Renouvelables 2004 qui sont de:
  - a. Poursuivre le processus initié à Johannesburg pour le développement global des énergies renouvelables; et,
  - b. Engendrer un consensus mondial sur la coalition des énergies renouvelables de Johannesburg.
- 2. Promouvoir la production durable de la biomasse et son utilisation efficiente dans tous les secteurs, tenant compte de sa prédominance actuellement et pendant de longues années encore dans les services généraux en énergie au niveau de la plupart des pays africains.
- 3. Promouvoir l'évaluation de la recherche et l'analyse du potentiel en énergies renouvelable ainsi que les repères adéquats pour évaluer les progrès dans le domaine des énergies renouvelables.
- 4. Promouvoir l'incorporation des énergies renouvelables dans les politiques et plans cadres actuels et futurs (y compris les plans majeurs d'électrification), et les programmes d'investissement y afférant.
- 5. S'assurer de l'établissement et du renforcement de cadres réglementaires légaux et institutionnels du secteur de l'énergie renouvelable, particulièrement dans le domaine du partenariat entre les secteurs publics et privés.
- 6. Demander incessamment aux institutions financières et aux donateurs de toute sorte de mettre a disposition 'apporter des mécanismes structurés de manière appropriée pour soutenir le financement des services techniques pour le développement et la mise en oeuvre des projets sur les énergies renouvelables.
- 7. Demander aux institutions financières et à la communauté des donateurs de soutenir le développement des technologies, le transfert, l'adaptation et le renforcement des capacités dans le domaine des énergies renouvelables à tous les niveaux en vue de réduire les coûts, d'encourager les productions locales et une utilisation généralisée des énergies renouvelables.

- 8. Promouvoir une participation accrue des communautés, du secteur public et privé dans le développement des énergies renouvelables et leur vulgarisation en vue de contribuer à la réduction de la pauvreté et au renforcement du rôle des femmes et la création d'activités génératrices de revenues.
- 9. Promouvoir les énergies renouvelables en vue de renforcer la sécurité énergétique.
- 10. Documenter les initiatives et les études de cas qui démontrent les options pour lever les obstacles au développement des énergies renouvelables en Afrique et les disséminer.
- 11. Incorporer l'éducation et la sensibilisation du public sur les énergies renouvelables dans les programmes éducationnels à tous les niveaux en attachant une attention spécifique au contexte africain.
- 12. Promouvoir le développement des énergies renouvelables comme moyen de favoriser une mise en oeuvre effective de la Convention de Lutte contre la Désertification (UNCCD) et de contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable en Afrique.
- 13. Incorporer les énergies renouvelables à l'ordre du jour des consultations entre les pays africains et leurs principaux partenaires au développement.
- 14. Développer les infrastructures appropriées pour les services et équipement en énergies renouvelables.
- 15. Soutenir les programmes africains sur les énergies renouvelables de programmes globaux tels que le partenariat pour les énergies renouvelables et les énergies efficiente (Renewable Energy and Energy Efficiency Partnership, REEEP), Le réseau global sur les énergies pour le développement durable (Global Network on Energy for Sustainable Development GNESD), l'initiative énergétique de l'Union européenne pour la réduction de la pauvreté (EUEI), Le programme méditerranéen d'énergies renouvelables (MEDREP), le réseau du programme thématique sur les énergies renouvelables et les ecotechnologie sur la lutte contre la désertification (UNCCD/TPN5) et le partenariat mondial sur les énergies (Global Village Energy Partnership, GVEP).
- 16. Accroître la coopération entre les pays africains et aussi avec les autres pays en développement pour lever les barrières dans ce domaine, échanger les expériences et renforcer l'utilisation des technologies sur les énergies renouvelables.
- 17. Demander aux partenaires au développement de travailler avec nos gouvernements respectifs à l'élaboration de directives susceptibles d'améliorer le développement de grands projets de barrages hydroélectriques durables et aussi investir dans ces projets.
- 18. Demander à tous les pays de ratifier le protocole de Kyoto et utiliser le mécanisme de développement propre comme outils d'accès à des appuis additionnels pour les énergies renouvelables.
- 19. Demander aux agences des Nations Unies, conformément à leurs mandats respectifs, de mobiliser des ressources pour appuyer les pays de la région dans le cadre des actions de suivi et de mise en oeuvre des résultants obtenus à la Conférence internationale sur les énergies renouvelables.